

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE PIERRE-DE SAUREL

## AVIS PUBLIC

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 12 juin 2019, le règlement numéro 308-19. Ce règlement modifie le règlement numéro 250-16 concernant l'utilisation et la gestion des actifs informationnels de la MRC, et plus particulièrement les dispositions relatives au transfert de fichiers et à l'accès à distance.

Le règlement numéro 308-19 est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au [www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements](http://www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements).

Donné à Sorel-Tracy, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de juin 2019

La greffière,



M<sup>e</sup> Joanie Lemonde